

ADRESSE (1)

DU

COMMISSAIRE-NATIONAL

Près le tribunal de district de la ville de Lyon,

A SES CONGITOYENS,

SUR

L'EXÉCUTION DES LOIS RELATIVES A LA SUPPRESSION DU CASUEL DES ECCLÉSIASTIQUES

SALARIÉS PAR LA NATION.



Comme ami de la nature, de la raison et des principes républicains, ce n'est pas sans étonnement, que, sous la dernière année du premier lustre de notre régénération soliale, nous voyons la théocratie et la superstition survivre au trône et à ses héros, armer en sa faveur les poignards du fanatisme, et sourire à la résurrection du despotisme expirant et aux projets coupables et insensés de nos ennemis.

(1) Placard de l'an 2, imprimé chez Revot, rue Thomassin, 62.